

# FORMATION CSE - ENTREPRISES DE 11 À 49 SALARIÉS

Comité Social et Économique  
Volet Santé et Sécurité au  
Travail



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'approprier les attributions et la réglementation régissant le CSE et la CSSCT.
- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale des salariés, et à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail.
  - Devenir un acteur clé de la prévention.



## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Connaître les registres et les documents obligatoires.
- Connaître les principaux risques (RPS, risque routier, chute de hauteur,...).
- Savoir gérer des situations particulières (droit d'alerte, atteinte à la santé publique et à l'environnement,...).
- Être capable de communiquer avec les salariés.
- Savoir contribuer à la protection de la santé et à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail.
- Être capable de réaliser des enquêtes relatives aux RPS ou pour analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Connaître les droits et les obligations du CSE et de la CSSCT.



## MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

**Méthodes :** Exposés interactifs, mises en situation, jeux de rôles.

**Moyens :** vidéoprojecteur, paperboard, livrets et outils pédagogiques nécessaires à la formation.



## LES +

Formation adaptée aux conditions réelles d'évolution du stagiaire

**ÉVALUATION :** Evaluation à chaud de la formation au cours de la formation.  
- Evaluation par QCM en fin de formation.

**ATTRIBUTION FINALE :** Attestation de fin de formation



## MAINTIEN DES CONNAISSANCES

La formation est renouvelable tous les 4 ans à chaque élection.



**Public concerné :** Membres élus du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés



**Prérequis :** aucun



**Durée :** 5 jours - 35h en présentiel



de 2 à 12 personnes maximum / session



**Lieux de formation :**

Site de Auch [dpt. 32]

Site de Fauillet [dpt. 47]

Dans vos locaux



**Prix :** 700 € HT / groupe / jour



**Modalités :** plan de développement des compétences, inscription libre

**Délais d'accès :** délai moyen de 15 jours



**Intervenant :** Formateur SOPREV



# PROGRAMME

## 1 PRÉSENTATION

- Formateur
- Stagiaires

## 2 FONCTIONNEMENT DU CSE ET DE LA CSSCT

- Posture en tant que membre représentant du personnel
- Protocole d'accord préélectoral
- Composition
- Heures de délégation
- Réunions
- Le Conseil d'entreprise
- Les spécificités dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Obligations de l'employeur
- Délégation de pouvoir
- Responsabilités pénales et civiles
- Délit d'entrave

## 3 ACTEURS INTERNES ET EXTERNES DE LA PRÉVENTION

- Relation avec les acteurs de la prévention (inspection du travail, CARSAT, SPST,...)

## 4 ATTRIBUTIONS DU CSE

- Présentation des réclamations individuelles et collectives
- Compétences en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
- Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent

## 5 COMMUNIQUER AVEC LES SALARIÉS ET DES TIERS

- Supports d'information
- Moyens de recueil des opinions ou des avis des salariés
- Présentation et explication de ses missions
- Présentation et explication de la prévention des risques

## 6 MISSIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Analyse des risques professionnels (RPS, risque routier, chute de hauteur, chute de plain-pied,...)
- Propositions d'actions de prévention
- Enquêtes pour analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles :
- Recueil des informations
- Méthode de l'arbre des causes
- Proposition de solutions
- Gestion des situations de danger grave et imminent
- Gestion des situations d'atteinte à la santé ou à l'environnement
- Proposition d'actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

## 7 EVALUATIONS DES RISQUES ET AMÉLIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Distinction entre danger et risque
- Le vocabulaire de la prévention
- Document unique
- Pénibilité
- Formation
- QVCT
- RPS

## 8 OUTILS ET MOYEN DU CSE

- Recherche d'informations, d'outils, de méthodes nécessaires aux missions
- Recherche en autonomie des évolutions législatives et réglementaires
- Utilisation du DUERP et du plan d'actions pour mener des actions de prévention
- Les documents à disposition ou à transmettre au CSE
- Le passeport de prévention

## 9 PRATIQUE

- Analyse des risques
- Méthodologie du recueil d'informations (ITAMAMI, 5M, QQQCCP)
- Analyse des situations de travail
- Enquêtes accident du travail ou maladie professionnelle
- Rédaction de comptes-rendus d'enquêtes

## 10 CONCLUSION DE LA SESSION

- QCM
- Bilan

Réf. CSE 11-49 SAL

**FORMATION CSE - ENTREPRISES DE 11 À 49 SALARIÉS**  
*Comité Social et Économique Volet Santé et Sécurité au Travail*